

PORT DE PRIMEL-LE DIBEN

PÉRIODE ESTIVALE



CAPITAINERIE

OUVERTE TOUS LES JOURS
10h30 à 12h et 14h30 à 16h
☎ 06 81 79 67 49 - 02 98 68 46 11

SERVICE DE RADE

À la demande sur les plages horaires ci-dessous.
☎ Contactez l'agent portuaire : 06 09 79 58 49 - VHF canal 9

	Lundi 29/06	Mardi 30/06	Mercredi 01/07	Jeudi 02/07	Vendredi 03/07	Samedi 04/07	Dimanche 05/07
Depuis ou vers le Quai André Déan	/	/	/	/	/	8h à 11h 14h à 20h	8h à 11h45 15h à 20h
Depuis ou vers Rhun Predou	/	/	/	/	/	8h à 8h30 16h15 à 20h	8h à 9h30 17h à 20h
	Lundi 06/07	Mardi 07/07	Mercredi 08/07	Jeudi 09/07	Vendredi 10/07	Samedi 11/07	Dimanche 12/07
Depuis ou vers le Quai André Déan	8h à 12h30 15h45 à 20h	8h à 13h 16h15 à 20h	8h à 13h 17h à 20h	8h à 14h45 17h15 à 20h	8h à 15h45 17h45 à 20h	8h à 20h	8h à 20h
Depuis ou vers Rhun Predou	8h à 10h15 17h30 à 20h	8h à 11h 18h15 à 20h	8h à 11h30 19h à 20h	8h à 12h	8h15 à 12h30	9h à 13h	10h à 13h30
	Lundi 13/07	Mardi 14/07	Mercredi 15/07	Jeudi 16/07	Vendredi 17/07	Samedi 18/07	Dimanche 19/07
Depuis ou vers le Quai André Déan	8h à 20h	8h à 20h	8h à 20h	8h à 20h	8h à 20h	8h à 10h45 13h à 20h	8h à 11h 13h30 à 20h
Depuis ou vers Rhun Predou	11h à 14h	12h15 à 14h45	13h15 à 16h	14h à 17h30	14h45 à 18h45	15h15 à 19h45	16h à 20h
	Lundi 20/07	Mardi 21/07	Mercredi 22/07	Jeudi 23/07	Vendredi 24/07	Samedi 25/07	Dimanche 26/07
Depuis ou vers le Quai André Déan	8h à 11h30 14h15 à 20h	8h à 12h 15h15 à 20h	8h à 12h45 16h à 20h	8h à 13h 17h à 20h	8h à 14h15 17h30 à 20h	8h à 15h 18h15 à 20h	8h à 16h 18h45 à 20h
Depuis ou vers Rhun Predou	8h à 9h 16h30 à 20h	8h à 9h45 17h15 à 20h	8h à 10h30 18h à 20h	8h à 11h15 18h45 à 20h	8h à 12h 19h15 à 20h	8h à 12h45	8h45 à 13h30
	Lundi 27/07	Mardi 28/07	Mercredi 29/07	Jeudi 30/07	Vendredi 31/07	Samedi 01/08	Dimanche 02/08
Depuis ou vers le Quai André Déan	8h à 17h	8h à 18h30	8h30 à 20h	8h à 20h	8h à 10h 11h à 20h	8h à 10h30 12h30 à 20h	8h à 11h 13h45 à 20h
Depuis ou vers Rhun Predou	9h45 à 14h15	11h à 15h	12h à 16h	13h15 à 17h15	14h30 à 18h45	15h15 à 20h	16h à 20h
	Lundi 03/08	Mardi 04/08	Mercredi 05/08	Jeudi 06/08	Vendredi 07/08	Samedi 08/08	Dimanche 09/08
Depuis ou vers le Quai André Déan	8h à 11h45 14h45 à 20h	8h à 12h15 15h30 à 20h	8h à 13h 16h à 20h	8h à 13h 16h30 à 20h	8h à 14h 17h à 20h	8h à 14h45 17h30 à 20h	8h à 15h30 17h30 à 20h
Depuis ou vers Rhun Predou	8h à 9h15 16h45 à 20h	8h à 10h 17h15 à 20h	8h à 10h30 18h à 20h	8h à 11h15 18h30 à 20h	8h à 11h45 19h à 20h	8h à 12h	8h15 à 12h30
	Lundi 10/08	Mardi 11/08	Mercredi 12/08	Jeudi 13/08	Vendredi 14/08	Samedi 15/08	Dimanche 16/08
Depuis ou vers le Quai André Déan	8h à 20h	8h à 20h	8h à 20h	8h à 20h	8h à 20h	8h à 20h	8h à 20h
Depuis ou vers Rhun Predou	8h45 à 12h45	9h45 à 13h15	10h45 à 13h45	12h15 à 14h30	13h45 à 16h	14h30 à 18h	15h à 19h15
	Lundi 17/08	Mardi 18/08	Mercredi 19/08	Jeudi 20/08	Vendredi 21/08	Samedi 22/08	Dimanche 23/08
Depuis ou vers le Quai André Déan	8h à 10h45 13h à 20h	8h à 11h15 14h15 à 20h	8h à 11h45 15h à 20h	8h à 12h15 16h à 20h	8h à 13h 16h45 à 20h	8h à 13h 17h30 à 20h	8h à 14h30 18h à 20h
Depuis ou vers Rhun Predou	15h45 à 20h	8h à 8h45 16h15 à 20h	8h à 9h30 17h à 20h	8h à 10h30 17h30 à 20h	8h à 11h15 18h15 à 20h	8h à 12h 19h à 20h	8h à 12h30
	Lundi 24/08	Mardi 25/08	Mercredi 26/08	Jeudi 27/08	Vendredi 28/08	Samedi 29/08	Dimanche 30/08
Depuis ou vers le Quai André Déan	8h à 15h30 18h30 à 20h	8h à 16h30 19h à 20h	8h à 20h	8h à 20h	8h à 20h	8h à 20h	8h à 10h45 12h à 20h
Depuis ou vers Rhun Predou	8h15 à 13h15	9h15 à 13h45	10h15 à 14h30	11h45 à 15h30	13h15 à 17h	14h30 à 18h30	15h15 à 19h45
	Lundi 31/08						
Depuis ou vers le Quai André Déan	8h à 11h 13h30 à 20h						
Depuis ou vers Rhun Predou	15h45 à 20h						

CONDITIONS PARTICULIÈRES

Conformément au Règlement Particulier de Police et d'Exploitation du port de Primel - le Diben,
Conformément au Décret n° 2020-663 du 31 mai 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour
faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,

►► Horaires

Les horaires de fonctionnement du service sont définis par Morlaix Communauté et portés à la connaissance des usagers. Morlaix Communauté se réserve la possibilité d'interrompre le service sans préavis si les conditions matérielles, humaines ou météorologiques nécessaires à son exercice dans des conditions de sécurité satisfaisantes ne sont pas réunies.

La diffusion d'un avis de grand frais entraîne l'interruption immédiate du service pendant sa durée de validité.

►► Passagers

Le service est limité à 6 passagers par trajet, enfants compris. Ce nombre est réduit à 3 passagers pendant la durée d'application des mesures nationales relatives à la distanciation physique imposées par l'état d'urgence sanitaire. Il sera susceptible d'évoluer, sans jamais dépasser le maximum de 6 passagers, en fonction des éventuelles modifications apportées en la matière par la réglementation nationale ou locale.

▲ Le service est ouvert aux personnes en situation de handicap, sous réserve d'un accompagnement par un ou plusieurs tiers garantissant des conditions de sécurité suffisantes lors de l'embarquement et du débarquement.

▲ Les mineurs de moins de 16 ans doivent être accompagnés par un adulte.

▲ En cas de forte affluence évaluée par les agents portuaires, Morlaix Communauté se réserve la possibilité de ne transporter que le Capitaine déclaré du navire.

►► Sécurité

▲ Le port du gilet de sauvetage est obligatoire à bord.

▲ Il est interdit de fumer et de consommer des boissons alcoolisées pendant le transport.

▲ Les agents portuaires peuvent refuser l'accès du service à tout usager présentant des conditions sanitaires ou comportementales susceptibles de mettre en danger les usagers ou les agents, en particulier en cas d'alcoolémie manifestement excessive.

►► Matériel et animaux

▲ Le transport de matériel est limité au petit matériel tenu à la main.

▲ Le matériel de pêche doit être démonté, et convenablement conditionné afin d'éviter tout risque de blessure.

▲ Le transport de carburant en nourriture est limité à 20 litres.

▲ Les produits salissants, et les produits de pêche en particulier, doivent être conditionnés de manière étanche.

▲ L'accès au service est interdit aux animaux.

►► Tarifs

▲ Service gratuit pour les bénéficiaires de corps-morts.

▲ 1€ par personne et par trajet pour les usagers ne disposant pas de corps-mort.

►► Règles spécifiques à l'état d'urgence sanitaire

Les règles suivantes s'appliquent pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire et seront susceptibles d'évoluer en fonction des modifications apportées en la matière par la réglementation nationale ou locale :

▲ Le nombre de passagers est limité à 3.

▲ La désinfection des mains par solution hydro-alcoolique est obligatoire avant tout embarquement.

▲ Le port du masque est recommandé à bord.

▲ Le prêt des gilets de sauvetage est suspendu. L'utilisateur désireux d'utiliser le service est tenu d'utiliser son gilet de sauvetage personnel.

Le service de rade est une facilité présentant un caractère facultatif. Morlaix Communauté se réserve la possibilité d'interrompre le service sans préavis si les conditions nécessaires à son exercice ne sont pas réunies.

Aucun préjudice lié à l'interruption du service ne pourra être reconnu.

Pour plus d'information, consulter le règlement du port en Capitainerie.